

SOMMAIRE LE PROGRAMME DES ASSOCIÉS EN CAUTIONNEMENT CANADIEN (P.A.C.C.)



**ASSOCIATION
CANADIENNE
DE CAUTION**
VOTRE RÉFÉRENCE EN CAUTIONNEMENT



Le programme des associés
en cautionnement canadien
Association canadienne de caution

***Ce document sert de guide pour votre parcours
d'apprentissage en vue de l'obtention du titre P.A.C.C.***

Contenu

1.	Introduction.....	3
2.	Cours de base	3
2.1	ACC 101 : Principes de cautionnement	4
2.2	ACC 102 : Cautionnement de contrat	4
2.3	ACC 103 : Droit de la construction et du cautionnement	4
2.4	Introduction à la comptabilité financière	4
3.	Cours à options.....	4
3.1	Comptabilité	5
3.2	Commerce	5
3.3	Autre	5
4.	Bon à savoir	6
5.	Frais de programme.....	7
6.	Chronologie	7
7.	Nous rejoindre.....	8

1. Introduction

Le programme des associés en cautionnement canadien (P.A.C.C.) vise à fournir aux étudiants une compréhension théorique et pratique approfondie des cautionnements et du processus de cautionnement. Il est destiné à ceux qui prévoient entreprendre une carrière dans l'industrie du cautionnement.

Depuis 1998, l'Association canadienne de caution offre le programme en anglais seulement; duquel, à partir du trimestre d'automne 2022, la version anglaise (A.C.S.B.) est passée à l'interne.

En 2019, l'ACC a initié les travaux de traduction et d'adaptation en vue de la francisation du programme pour le marché du cautionnement au Québec. Alors que le cours anglais tient compte de la réalité du cadre juridique du « Common Law », le programme a donc été adaptée en fonction du cadre de droit civil utilisé exclusivement dans la province de Québec. La version française du P.A.C.C. a également été lancée au trimestre d'automne 2022.

Veillez noter qu'à compter du semestre d'automne 2025, les **nouveaux** étudiants qui s'inscrivent au programme et qui ont obtenu un diplôme universitaire **au cours des cinq (5) dernières années** ne seront plus tenus de suivre **les deux (2) cours optionnels** pour obtenir le titre de P.A.C.C. Il s'agit de la seule exigence ; toutefois, pour pouvoir bénéficier de cette exemption, les étudiants doivent fournir une copie certifiée conforme de leur relevé de notes délivré par l'université où ils ont obtenu leur diplôme. Veillez noter que ce changement **ne s'applique pas** aux étudiants déjà inscrits au programme avant le semestre d'automne 2025.

Les étudiants qui **n'ont pas** obtenu de diplôme universitaire au cours des cinq (5) dernières années devront suivre avec succès **deux (2) cours optionnels** afin d'obtenir leur titre. Les cours optionnels doivent être suivis **indépendamment de tout autre diplôme ou titre et ne peuvent être transférés à d'autres programmes**.

Seuls les cours optionnels **commencés et terminés après l'inscription** de l'étudiant au programme de désignation du P.A.C.C. seront pris en compte pour l'obtention de crédits. Le plan de cours des cours optionnels doit être soumis à program@suretycanada.com pour approbation en amont afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences du programme avant l'inscription au cours.

Veillez noter que ce changement **ne** s'applique pas aux étudiants déjà inscrits au programme. Les étudiants continueront d'être tenus de suivre le cours *d'introduction à la comptabilité financière* ; ceux qui souhaitent demander une exemption doivent soumettre les documents appropriés, y compris un relevé de notes certifié, au siège social de l'ACC pour examen et approbation.

2. Cours de base

2.1 ACC 101 : *Principes de cautionnement*

Un cautionnement est un accord tripartite dans lequel un garant assume la responsabilité des défauts ou des dettes de l'une des deux autres parties. Ils sont particulièrement courants dans les projets de construction de toutes tailles. Une partie mineure du cours sera dédiée au cautionnement commercial. Ce type de cautionnement est utilisé pour l'octroi de permis et de licences par des bénéficiaires en importance au Québec. Dans ce cours d'introduction, vous apprendrez les bases du cautionnement de contrat et commercial et le processus de cautionnement dans toute sa complexité et ses détails.

2.2 ACC 102 : *Cautionnement de contrat*

Les cautionnements de contrat sont un élément essentiel de l'industrie de la construction. Dans ce cours, vous apprendrez comment ils fournissent une assurance et une sécurité financière pour les projets et garantissent qu'un entrepreneur est qualifié pour réaliser les travaux. Vous apprendrez les procédures de construction standard et la nature des cautions contractuelles.

Pré-requis : ACC 101 : Principes de cautionnement.

2.3 ACC 103 : *Droit de la construction et du cautionnement*

Malgré toutes les précautions voulues, il est fréquent qu'un projet de construction donne lieu à des différends entre les parties impliquées au projet. Le cours fournit les connaissances juridiques de bases des contrats d'entreprise et des contrats de cautionnement ainsi que l'interprétation de la jurisprudence pour permettre à un professionnel de l'industrie du cautionnement de comprendre et répondre à de nombreux enjeux associés à un projet de construction.

Pré-requis : ACC 101 : Principes de cautionnement et ACC 102 : Cautionnement de Contrat

2.4 *Introduction à la comptabilité financière*

Examiner les principes comptables généralement reconnus, le cycle des opérations, les états financiers et le bilan. Les personnes inscrites doivent suivre le quatrième cours de base dans une université canadienne accréditée, ou elles peuvent demander une exemption en soumettant au siège social du ACC un relevé de notes certifié d'une université accréditée où elles ont suivi avec succès un cours équivalent. Ce document doit être soumis au moment de l'inscription au programme.

3. Cours à options

Veillez consulter la section 1. *Introduction* du trimestre d'automne 2025, qui décrit les modifications apportées au programme concernant les cours optionnels.



Le programme des associés
en cautionnement canadien

Association canadienne de caution

Les étudiants qui doivent suivre des cours optionnels en ligne doivent noter que ces cours doivent être suivis indépendamment de tout autre diplôme ou titre et ne peuvent être reportés d'autres programmes. Seuls les cours à option commencés et terminés après l'inscription de l'étudiant au programme de P.A.C.C. seront pris en compte pour l'attribution de crédits.

3.1 *Comptabilité*

- Comptabilité de gestion avancée
- Comptabilité de gestion intermédiaire
- Comptabilité financière avancée
- Comptabilité financière intermédiaire
- Gestion financière
- Introduction à la comptabilité de gestion

3.2 *Commerce*

- Communication d'entreprise
- Droit des affaires
- Économie
- Fondations de l'entreprise
- Introduction au marketing
- Stratégie d'entreprise

3.3 *Autre*

- Analyse et visualisation des données
- Comportement organisationnel
- Écrire pour les organisations
- Évaluation et gestion des risques en cybersécurité
- Évaluation et traitement des risques
- Financement des risques
- Fiscalité
- Intelligence artificielle pour les entreprises
- Intelligence économique et analyse des données
- Principes et pratiques de la gestion des risques
- Statistiques pour l'analyse des données



Le programme des associés
en cautionnement canadien

Association canadienne de caution

4. Bon à savoir

Les étudiants qui s'inscrivent au cours d'*introduction à la comptabilité financière* ou à l'un des cours à option offerts par une université canadienne **devront soumettre un plan de cours au ACC pour approbation** afin de s'assurer qu'il répond aux exigences du programme avant de s'inscrire au cours. Les plans de cours peuvent être envoyés à program@suretycanada.com.

Les cours à option **doivent** être suivis **indépendamment** de tout autre diplôme ou titre et **ne peuvent** être reportés d'autres programmes. Seuls les cours à option qui sont **commencés et terminés après l'inscription** de l'étudiant au programme de désignation P.A.C.C. seront pris en compte pour l'obtention de crédits.

Les étudiants peuvent demander une exemption du cours d'*introduction à la comptabilité financière* en soumettant un relevé de notes certifié d'une université accréditée où ils ont suivi avec succès un cours équivalent. Ce document doit être soumis au moment de l'inscription au programme.

À compter du trimestre d'automne 2025, les nouveaux étudiants du programme devront fournir une copie de leur diplôme universitaire obtenu au cours des cinq (5) dernières années afin d'être exemptés des deux (2) cours optionnels. **Aucune autre exemption ne sera accordée.**



Le programme des associés
en cautionnement canadien
Association canadienne de caution

5. Frais de programme

Étape 1 : Frais d'inscription au programme		
Membre à part entière	Membre affilié	Non-membre
\$200	\$400	\$1,000
Notes : <i>Le paiement peut être effectué par chèque à l'ordre de l'Association Canadienne de Caution. Nous acceptons également les paiements par carte de crédit (note : des frais de 5,00 \$ s'appliquent). Veuillez nous contacter au (905) 677-1353 pour nous fournir les renseignements relatifs à votre carte de crédit.</i>		
Étape 2 : Frais de cours		
Cours	Coût	Comprend
ACC 101 : <i>Principes de cautionnement</i>	\$1,050	Frais de scolarité Livre du cours (version numérique) Examen surveillé en ligne
ACC 102 : <i>Cautionnement de contrat</i>	\$1,050	Frais de scolarité Livre du cours (version numérique) Examen surveillé en ligne
ACC 103 : <i>Droit de la construction et du cautionnement</i>	\$1,300	Frais de scolarité Livre du cours (version numérique) Examen surveillé en ligne

6. Chronologie

Le lancement du programme d'étude P.A.C.C. s'est déroulé en plusieurs phases qui a débuté au cours du trimestre d'automne 2022.

Veuillez noter qu'à partir du trimestre d'automne 2023, le cycle du programme sera adapté comme suit :

- Le cycle du programme commence au **trimestre d'automne** chaque année : *ACC 101 – Principes de cautionnement*
- **Trimestre d'hiver** : *ACC 102 – Cautionnement de contrat*
- **Trimestre de printemps** : *ACC 103 – Droit de la construction et du cautionnement*



Le programme des associés
en cautionnement canadien

Association canadienne de caution

7. Nous rejoindre

Pour toute question ou pour de plus amples informations sur le programme, veuillez nous contacter :

Courriel:
program@suretycanada.com

Tél:
(905) 677-1353

Address:
6299 Airport Road, Suite 709
Mississauga, Ontario
L4V 1N3